



Manziat Infos

Journal Municipal – Juillet 2022 – N° 53
www.manziat.fr

MERCI AUX BENEVOLES !

De nombreux administrés participent à la vie de notre commune en tant que bénévoles dans divers domaines : associations, bibliothèque, pompiers, fleurissement, cours informatique et d'autres ! Toujours très investis dans leur mission, ils apportent de l'aide, du dynamisme et du savoir-faire à la population. Ils sont INDISPENSABLES à la vie de notre commune et permettent que l'individualisme ne se développe pas trop vite à Manziat ! **UN GRAND MERCI A TOUS !**

Aujourd'hui, c'est **Bernard BOURGEOIS** qui est mis à l'honneur en tant que bénévole. C'est lui qui s'occupe de la mise à jour des panneaux situés aux entrées sud et nord de notre village et qui annoncent les manifestations de nos associations (il a repris le flambeau en 2014 après Gérard GONOD qui a œuvré de nombreuses années). Muni du calendrier des fêtes, il installe et désinstalle les lattes des panneaux afin de vous tenir informés des animations. Nous le remercions vivement pour son implication hebdomadaire.

Ceci est l'occasion de rappeler aux associations qu'elles doivent prendre contact avec la mairie quand elles souhaitent communiquer sur une nouvelle manifestation. Les lattes sont fabriquées à la demande et le délai nécessaire est d'environ 4 semaines.

SOMMAIRE

Merci	01
Bâtiments	02
Bâtiments / Assainissement	03
Communication / Bibliothèque	04
CCAS	05
Voirie / Fleurissement	06
Zoom sur nos associations	07
Conseil municipal du 29 mars 2022	10
Conseil municipal du 26 avril 2022	11
Conseil municipal du 24 mai 2022	14
Mairie	16



COMMISSION BATIMENTS

CIMETIERE

Avec un accroissement d'environ 70% de la population depuis 1962 pour dépasser les 2000 habitants actuellement, les différentes infrastructures de la commune doivent également évoluer. Il en a été ainsi pour notre station d'épuration, notre salle des fêtes et notre cantine ces dernières années. Ce sera le cas prochainement pour le cimetière.

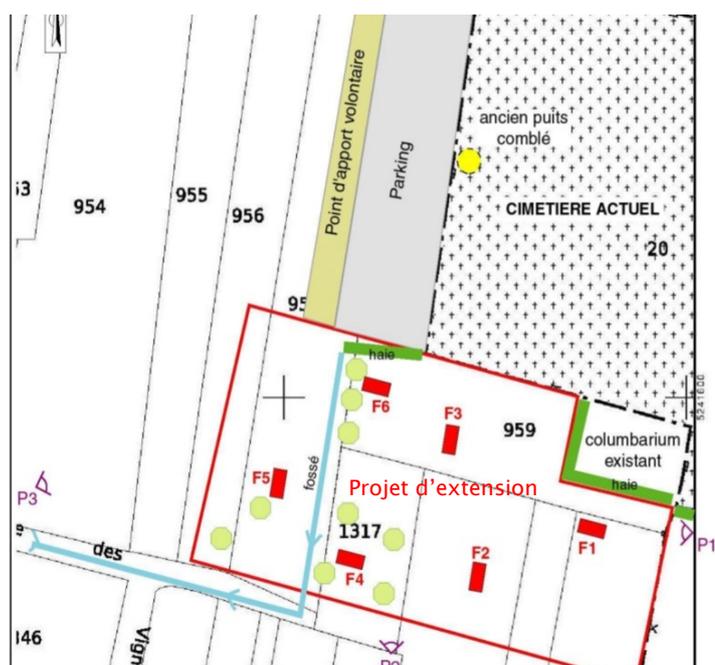
Du point de vue règlementaire pour un cimetière, « la réserve de terrain disponible consacrée à l'inhumation doit être au moins 5 fois plus étendue que l'espace nécessaire pour y déposer le nombre de décès moyen d'une année ». Bien que le taux moyen de crémations augmente régulièrement, le besoin d'espace supplémentaire pour l'inhumation est devenu indispensable.

Actuellement, notre cimetière occupe un terrain d'environ 4500 m² avec 630 places d'inhumations, 21 places de cavurnes et 35 places dans les différents columbariums. Un tel projet d'agrandissement de cimetière doit se prévoir sur le long terme à l'horizon 2060 et nécessite un espace supplémentaire important de 3000 m² dans un premier temps afin d'espacer les tombes et d'avoir un cheminement plus aisé.

Trois étapes sont obligatoires à ce projet : une étude de diagnostic et de surfaces, une étude hydrogéologique et environnementale et enfin une étude d'esquisses et d'aménagement. Les 2 premières ont été réalisées. La 2ème a consisté à creuser 6 trous à 2,5m/3m de profondeur pour l'analyse du sol. La dernière étude devrait être transmise fin 2022. Le coût total de cette étude s'élève à 10 316 € HT.

Vous aurez aussi certainement remarqué qu'un nouveau columbarium a été installé. En effet, 34 places sur 35 existantes sont occupées à ce jour.

Il a été retenu un modèle 9 cases familiales en arrondi afin de s'intégrer au mieux dans l'espace existant et ce, pour un montant de 7 050 € HT.



BIBLIOTHEQUE

L'entretien des bâtiments doit se faire de manière régulière avec des périodicités différentes selon la nature des travaux. Pour le bâtiment de la bibliothèque, les fenêtres qui dataient de la construction du bâtiment ainsi que les volets roulants ont été changés fin juin. Le coût des travaux des 19 fenêtres et des 19 volets roulants électriques se chiffre à 29 461.00 € HT. Cet investissement va permettre de faire des économies de fonctionnement. Sur ce dossier, la commune a obtenu 5 822 € de subvention de l'Etat et 5 822 € du département de l'Ain soit 11 644 €.



TRAVAUX PEINTURE

Comme chaque année, des travaux de rénovation sont prévus au budget communal pour l'entretien de l'école. Pour cette année, 6739 € ont été affectés à la peinture d'une classe ainsi qu'à la réfection des sanitaires extérieurs du bâtiment des primaires. Toujours dans le domaine de la peinture, le mois dernier, les portes d'entrée de l'église ont été repeintes pour 1 059 € HT.



ECLAIRAGE STADE

L'éclairage du terrain principal a été remplacé par des LED de dernière génération afin d'obtenir un éclairage de meilleure qualité mais aussi de faire des économies d'énergie (gain d'environ 40%). Le coût de l'opération s'élève à 38 472 € HT duquel il faut déduire une subvention de l'état de 18 082 €, 7 694 € du département et 5 000 € du Fond d'Aide au Foot Amateur.

COMMISSION ASSAINISSEMENT

Depuis 2014, vos élus travaillent activement sur un sujet important qui est l'assainissement. Cela a commencé avec la construction d'une nouvelle station d'épuration pour que nos rejets domestiques et ceux des industriels soient traités selon la réglementation en vigueur afin de retourner dans le milieu naturel sans polluer. L'eau est une ressource vitale, c'est pour cela que la commune a aussi engagé des travaux de rénovation de ses réseaux souterrains pour que l'eau de pluie ou des nappes ne finissent pas à la station d'épuration mais aussi pour que nos rejets soient correctement acheminés à la station. Ces travaux qui ne se voient pas (les réseaux) ou peu (la station) coûtent très cher puisque 3 465 323 € HT ont été engagés depuis 2014 pour : une station, 2989 m de rénovation de réseaux et 365 m de mise en séparatif. La rénovation de nos réseaux va continuer jusqu'en 2026, date à laquelle la compétence assainissement sera transférée à la communauté de communes.

COMMISSION COMMUNICATION

SPECTACLE HUMORISTIQUE

Manziat accueillera pour la 3ème fois
MON VILLAGE INVITE L'HUMOUR,
le 1er festival d'humour itinérant.

Le spectacle aura lieu le **samedi 8 octobre**
à la salle des fêtes.

Les places seront vendues à partir de la
mi-septembre mais vous pouvez d'ores et déjà
bloquer la date sur votre agenda !
Suite aux remarques des spectateurs après l'édition
2021, les artistes proposeront
un humour tout public.

Au programme : Alexandre PESLE (Caméra Café),
JB MAZOYER (Incroyable Talent)
et Jérôme de CONEVOL (hypnotiseur).



COMMISSION Vie Scolaire – Associations – Bibliothèque

ARMOIRE A LIVRES

La bibliothèque met à la disposition de tous une armoire à livres 24h sur 24 selon un système de troc : prendre et garder, prendre et ramener, prendre et échanger ou seulement déposer des livres.

Mais l'armoire n'est pas un débarras, n'accepte que des ouvrages « lecture pour tous », accueille uniquement des livres en bon état et ne prend pas en dépôt les livres empruntés aux bibliothèques.

Merci de prendre soin de cette armoire et n'oubliez-pas de refermer les portes après utilisation.

En cas de problème, n'hésitez-pas à contacter les bénévoles de la bibliothèque.



Merci à M et Mme MAURER
qui ont réalisé cet ouvrage.

REPAS DES AINES

Après deux années blanches, le repas des aînés s'est enfin déroulé le dimanche 22 mai 2022 à l'Espace du Chêne.

Les 144 convives ont passé une belle journée ponctuée par l'animation musicale DUO ORCHESTRA, quelques pas de danse ou tout simplement des échanges amicaux.

Le repas a été préparé par les commerçants locaux : la boucherie Broyer, l'épicerie Chambard et le Fournil de Manziat. Il a été servi par les membres du CCAS ainsi que 2 membres des associations suivantes : Le Goujon de la Loëze (pêche), Le Rappel (chasse), Le Sou Des Ecoles et l'Union Musicale.

Merci à toutes les personnes qui ont œuvré pour que cette journée soit une réussite !



VISITE MARPA

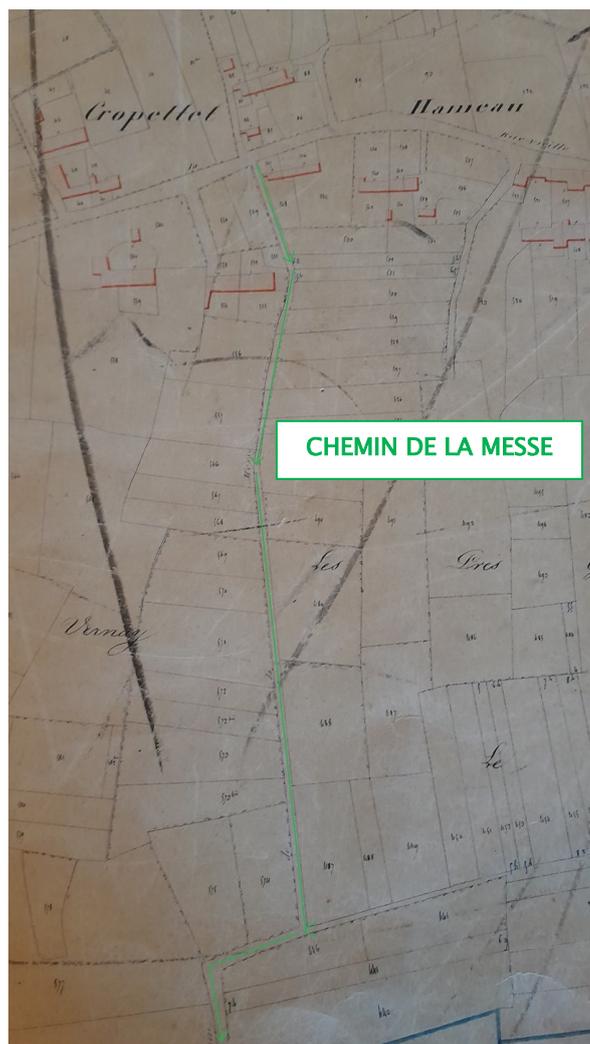
Ce mardi 19 juillet, M. le maire accompagné des membres du CCAS de Manziat a rendu visite aux résidents de la MARPA. Ils ont été accueillis par Manel HOURRIG, directrice des MARPA, Colette BILLOUDET, responsable de la MARPA de Manziat, Jocelyne CHAMEROY, vice-présidente de l'association de gestion des MARPA et André CHAMEROY, responsable des bâtiments.

Rafraichissements et goûters ont rythmé l'après-midi autour de divers échanges.



CHEMIN DE LA MESSE

Le chemin de la messe qui rejoint le hameau de Cropetet à celui des Blarines apparaissait déjà sur le plan cadastral de 1836. Au fil du temps, il a été renommé sur le cadastre moderne « chemin rural de Cropetet ». Celui-ci n'étant plus praticable depuis plusieurs années et ce pour diverses raisons, les élus ont décidé de le rouvrir. Avec l'aide d'un géomètre, ce chemin a été repositionné et il est maintenant à disposition des marcheurs et des adeptes du vélo tous chemins. Les chemins ruraux sont les chemins appartenant aux communes, affectés à l'usage du public, qui n'ont pas été classés comme voies communales. Ils appartiennent au domaine privé de la commune et leur entretien ne figure pas au nombre des travaux constituant une dépense obligatoire pour les communes. Dès lors, qu'un chemin est bien qualifié de « rural », l'entretien peut rester au bon vouloir des élus.



FLEURISSEMENT

Les bénévoles du fleurissement œuvrent à l'embellissement de la commune avec l'appui d'élus et des agents techniques municipaux. La valorisation du patrimoine et des espaces publics par l'aménagement paysager est une source de motivation quotidienne. Dans ce cadre, nous avons décidé de déposer un dossier de candidature pour l'obtention du label « 1ère fleur » au concours des villes et villages fleuris. Nous nous inscrivons depuis plusieurs années dans une démarche commune de valorisation du village avec des projets variés comme les aménagements paysagers et floraux et la journée « Nettoyage de la commune » en partenariat avec les écoles.

La réussite de cette démarche repose sur la volonté de chacun de travailler ensemble avec la volonté d'améliorer et de protéger notre cadre de vie. Un grand merci à ceux qui nettoient devant chez eux, c'est une action citoyenne importante pour nous. Notre commune rurale n'a malheureusement pas les moyens financiers d'embaucher plus d'agents techniques. De plus, avec la fin de l'utilisation des désherbants chimiques par les communes, leur travail s'est complexifié. Alors, nous vous invitons tous à prendre part à ce type d'action, par avance merci. L'obtention du label serait une belle récompense pour tous, élus, bénévoles et habitants. Le jury régional visitera la commune le 30 août pour évaluer notre candidature.



ZOOM SUR NOS ASSOCIATIONS

AAPPMA

Le goujon de la Loëze

Après de longs mois de sommeil en raison de la pandémie Covid-19, notre AAPPMA a repris son bâton de pèlerin. Avec aussi une restructuration au sein de notre organisation et un changement de président, notre association garde tout son dynamisme pour proposer et donner l'envie de pêcher autour de nos plans d'eau de Manziat et Feillens.

Travaux d'entretien sur les berges de Chasagne et sur le plan d'eau communal de Feillens, mise en place du concours Truites en mars 2022, lâcher de truites à Feillens en avril et journée Inter-Sociétaires en mai, nos manifestations restent des valeurs sûres que chaque pêcheur apprécie avec justesse. Notre rendez-vous traditionnel du Safari Carnassiers verra quant à lui sa 19^{ème} édition se dérouler le 22 octobre prochain.

La perspective d'autres projets ou dossiers sont à l'étude. Mais pour que ces objectifs trouvent une réalité, un renfort de jeunes pêcheurs au sein de notre équipe serait idéal pour orienter notre loisir de la pêche vers les années futures.

Contactez-nous :

legoujondelaloetze@gmail.com

Suivez-nous sur notre site

<http://www.aappmalaloetze.fr>



RESTAURANT SCOLAIRE

Le restaurant scolaire est géré par une association de parents d'élèves bénévoles et a pour but d'assurer le déjeuner et la garderie de la pause méridienne des élèves des écoles privée et publique de Manziat. Les enfants sont sous la responsabilité de l'association pendant le repas et durant le temps de garde de 11h45 à 13h30 les lundi, mardi, jeudi, vendredi. Il emploie 5 personnes afin d'assurer le service et la surveillance des enfants dans le respect du protocole sanitaire en vigueur.

Les repas sont concoctés sur place par Delphine, cuisinière employée par notre sous-traitant SER. Elle propose à partir de produits frais et locaux dans la mesure du possible, des menus variés en fonction des saisons, des fêtes ou même des repas à thème (USA, Créole...). A noter qu'un repas végétarien est servi chaque semaine et que certains produits cuisinés ou servis sont issus de l'agriculture biologique.

CONTACTS :

planning.cantinemzt@gmail.com

Président : Emilien TATON

COORDONNEES :

Association du restaurant scolaire de Manziat, 12 rue des Grands Cours 01570 MANZIAT

MANIFESTATIONS :

Vente de croziflette à emporter : date à définir.

Assemblée générale, ouverte à tous : 12 octobre 2022



**ASSOCIATION DE LA CANTINE DE
MANZIAT**

TENNIS CLUB DE MANZIAT : le 40ème rugissant !

Le 13 novembre 2021, le Tennis Club de Manziat fêtait ses 40 ans, rassemblant anciens et actuels adhérents du club. Comme le dit l'adage : « qui n'a pas de passé, n'a pas d'avenir ! ». Depuis 1981, le club maintient et développe au sein de la commune ses activités sportives ouvertes à toutes et à tous (chevronnés comme débutants).

Bon an, mal an, le club enregistre entre 40 et 50 adhérents de 7 à 77 ans comme les lecteurs de Tintin et Milou. La douzaine de jeunes prend des cours à la salle intercommunale de Feillens sous la direction de Valentin Guinet (professeur certifié), rejoint par une dizaine d'adultes. Chaque année le club organise un tournoi open qui voit s'affronter sur nos courts, des joueuses et joueurs des villes et villages voisins. Celui de 2022, a enregistré le plus grand nombre de femmes depuis sa création, bravo mesdames !

La construction des nouveaux courts par la municipalité facilite la pratique du tennis, tant en compétition qu'en loisir. Le club ouvert à tous, est reconnu pour son accueil et sa convivialité. **ALORS, A VOS RAQUETTES !**

Pour tout contact : **Stéphane Gonod, président, 06 84 23 69 19**



Les 3 présidents successifs dont Maurice Cordier (au centre), créateur du club.



La relève !



OGEC, ECOLE SAINT JOSEPH

L'OGEC est l'« Organisme de Gestion de l'Ecole Catholique ». Il s'agit du conseil d'administration de l'école Saint Joseph qui intervient, pour l'essentiel, dans les domaines suivants : gestion financière, gestion des bâtiments, gestion humaine, gestion des salariés non enseignants et de leurs contrats.

Cette association est composée d'une dizaine de membres bénévoles et très actifs qui entretiennent et dirigent l'école privée. L'engagement et la compétence des bénévoles sont indispensables à son bon fonctionnement. L'OGEC organise différentes manifestations tout au long de l'année scolaire dont la fête de l'école au mois de juin.

CONTACTS ET COORDONNEES :

Président : Barthélémy BOUCHOUX

E-mail : ogec.esjm@gmail.com

Tél. : 06 14 83 09 14

Site internet : <http://www.ecole-privee-manziat.fr/>

Facebook : <https://www.facebook.com/ecolesaintjosephmanziat/>

MANIFESTATIONS 2020/2021:

Loto - Novembre 2022

Vente de tartiflette - Mars 2023

Fête de l'école - 18 juin 2023



UNION MUSICALE

ACTIVITES

- Enseignement de la musique (dès l'âge de 4 ans) : éveil musical + formation musicale
- Apprentissage/pratique d'un instrument avec découverte du parc instrumental la 1ère année
- Chant : ouvert à tous les enfants, activité gratuite
- Participation aux cérémonies officielles (11 novembre, 8 mai) de notre commune
- Participation aux défilés, aubades, cavalcades des environs
- Partage de moments de convivialité toutes générations confondues
- Apport de son concours extra musical : opération brioche, repas de nos aînés

CONTACTS

- Facebook : UM.Manziat
- Site internet : <http://www.ummanziat.fr>
- Présidents : Amandine Michel, 06.59.78.24.11 et Kévin Vayer, 06.75.09.91.35
- Commission technique : Tiphaine Grisollet, 06.85.40.78.46



MANIFESTATIONS

- Fête du boudin : tous les 1ers week-ends d'octobre (1 et 2 octobre 2022)
- Concours de belote : janvier 2023
- Concerts annuels : février/mars 2023
- Concert juniors : avril 2023

NOTRE GROUPE JUNIORS

Ensemble d'une trentaine de jeunes musiciens âgés de 13 à 25 ans

Répétitions : tous les samedis matin de 11h à 12h30 pour préparer le concert annuel

Manifestations de notre groupe juniors :

- animation de la vente de tartiflette du Sou des Ecoles de Chevroux chaque année
- Carnaval du Sou des Ecoles de Manziat
- Diverses sorties selon les propositions

Le groupe juniors gère l'orchestre des Petits Juniors, composé des jeunes musiciens qui débute la pratique instrumentale. Cet orchestre permet de préparer et d'initier les plus jeunes pour ensuite intégrer les rangs de l'orchestre juniors puis séniors.



SOU DES ECOLES

Le Sou des Ecoles est une association de parents d'élèves de l'école publique. 30 membres actifs s'investissent bénévolement au sein de l'association dans une très bonne ambiance et convivialité. N'hésitez pas à nous rejoindre ! Le bénéfice de nos manifestations a permis de financer : le voyage scolaire cycle 3 et la classe verte à Lamoura ; les sorties scolaires et intervenants ; du matériel éducatif et sportif ; la visite du collège ; les abonnements magazines, dictionnaires, fournitures, cadeaux de Noël ; le goûter et la fête de fin d'année. Merci pour votre soutien et votre participation. Manifestations : vente de pizzas, assemblée générale, marché de Noël, vente de sapins, carnaval, bal de Pâques, vente de bréchets et fête de fin d'année

Le Sou gère également la garderie au sein de l'école, matin et soir de 7h30 à 8h45 et de 16h30 à 18h30 assurée par Céline RODRIGUEZ, Nadège ALLOIN ainsi que Chantal PERNET. Nous tenons également à souhaiter une joyeuse retraite à Claire TATON qui a passé le relais à Chantal et Nadège fin juin.

Guillaume CHARVET, président, 0610791914

Adresse postale : 116 rue de l'église

Adresse mail : soudesecolesmanziat@gmail.com

Facebook : www.facebook.com/ManziatSoudesEcoles



Séance du Conseil Municipal du 29 mars 2022

PROCES VERBAL

Membres en exercice : 18
Absents excusés et pouvoirs : ---

➤ **Procès-verbal de la séance du 03 mars 2022** : le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de cette séance à mains levées avec 16 voix pour et 2 abstentions de personnes absentes audit conseil.

Préalablement à l'ordre du jour, M. le maire présente au conseil :

- Le visuel du projet de colombarium qui sera installé au cimetière cette année,
- Les plans finalisés du projet de réhabilitation de la RD 933 côté sud.

L'ensemble des conseillers municipaux valident ces deux projets.

Quelques chiffres concernant les estimations du projet de la RD 933 :

-Travaux d'enfouissement de d'éclairage public : cout total 622 800.00 € part communale 150 406.48 € part syndicat d'électricité 382 688.86 €.

-Aménagement des abords de la RD 933 : estimation bureau d'étude 900 000.00 € TTC (hors subventions non connus à ce jour).

Concernant l'enfouissement et l'installation d'un trottoir RD1 (feux/carrefour des grands cours) :

-Travaux d'enfouissement de d'éclairage public : cout total 65 600.00 € part communale 41 890.47 € part syndicat d'électricité 14 254.42 €.

-Aménagement d'un trottoir : estimation bureau d'étude 70 000€ TTC (hors subventions non connus à ce jour).

M. le maire rappelle que ces travaux seront autofinancés sur deux exercices budgétaires 2022/2023, ce qui implique une grande rigueur financière sur tous les autres sujets.

1/ Tarif location gymnase

M. le maire expose au conseil, comme il l'avait déjà annoncé le 03 mars dernier, qu'une demande de location a été formulée par un particulier diplômé, qui a créé une autoentreprise « Manziat Multisports », afin d'organiser des stages à destination des jeunes le matin pendant les vacances scolaires au sein du gymnase.

Les conseillers municipaux s'étaient exprimés et avaient proposé le tarif de 5 € de l'heure pour la location du gymnase.

Le projet s'est concrétisé, et débutera dès les vacances d'avril 2022 c'est pourquoi M. le maire demande au conseil d'entériner la décision du 03 mars par la présente délibération.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité valide le tarif de 5 €/heure (avec un minimum de location de 3 heures de location) pour la location du gymnase pour une autoentreprise qui organise, pendant les vacances scolaires, des

activités sportives à destination des moins de 18 ans, scolarisés et/ou résidants à Manziat. Ce tarif ne sera applicable à toute auto-entreprise que si cette dernière a obtenu préalablement l'accord du conseil municipal.

2/ Décision modificative n° 1 au budget primitif principal

M. le maire expose au conseil que depuis le vote du budget le 03 mars dernier, la commune a reçu la notification écrite d'une subvention accordée par la Région Auvergne Rhône Alpes au titre du sport pour l'extension des vestiaires de football d'un montant de 50 000.00 €.

En parallèle, l'autoportée des services techniques est tombée en panne et il est nécessaire de la remplacer (9 200.00 €) car le coût de réparation s'avère trop élevé. De plus, pour l'opération relative à l'extension des vestiaires du foot une entreprise n'avait pas encore déposé son décompte global définitif, il est donc nécessaire de porter la somme de 1 200.00 € au budget pour couvrir cette dépense. M. le maire propose que le solde, soit 39 600.00

SECTION D'INVESTISSEMENT						
DEPENSES			RECETTES			
2158	92	matériel	9 200.00 €	1322	Subvention région	50 000.00 €
2313	20193	extension vestiaires foot	1 200.00 €			
2151	20212	voies 2021	7 600.00 €			
2151	178	RD 933	32 000.00 €			
TOTAL			50 000.00 €	TOTAL 50 000.00 €		

€, de la recette générée par la subvention soit porté à l'opération de rénovation de la RD 933.

M. le maire demande au conseil de bien vouloir valider la décision modificative suivante :

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, décide de valider la décision modificative n°1 telle qu'elle est énoncée ci-dessus.

Divers :

-Denis C se rendra à l'assemblée générale de l'Agence 01 prévue le 30 mars 2022

-A. Coulon s'est rendu ce 29 mars à une réunion d'information organisée par Enedis concernant les travaux HTA qui seront entrepris cette année sur la commune. En effet, afin d'améliorer la qualité de fourniture Enedis construit un nouveau poste source sur la commune de La Salle. Plusieurs communes sont concernées, sur la commune de Manziat des travaux débiteront à l'automne et se poursuivront jusqu'à l'été 2023 afin de supprimer un poteau, 87 mètres de réseaux aériens et de créer en parallèle 207 mètres de réseaux souterrains. Pour information le coût global de 2 500 000.00 € pour un plan pluriannuel de travaux de 17 000 000.00 €.

Comptes rendus des commissions :

Commission assainissement environnement

-Dans le cadre de l'audit de la DSP une prochaine réunion aura lieu le 4 avril prochain. M. le maire précise que deux courriers recommandés ont été adressés au directeur régional de la SAUR pour lui faire part en premier lieu de son mécontentement quant à la gestion par les services de la SAUR de ce dossier,

et en second lieu réclamer une nouvelle fois des documents et informations attendues. M. le maire ajoute que si les informations ne sont pas transmises en mairie d'ici vendredi, il annulera la réunion.

-Rue Vieille : la réception des travaux aura lieu le 5 avril

-Route de Chevroux : les travaux ont débuté

-Journée de nettoyage de la commune : L. Voisin annonce qu'il ira, accompagné de N. Chambard à la rencontre de la directrice et du directeur des écoles primaires de Manziat afin de définir une date courant mai pour la journée de nettoyage de la commune.

Commission Bâtiments

-Salle des fêtes : le contrôle triennal de sécurité incendie a eu lieu le 21 mars dernier. Devant la bonne tenue des registres de sécurité, la sous-commission départementale pour la sécurité contre les risques incendie et de panique dans les ERP va se réunir pour que ce contrôle devienne quinquennal. M. le maire remercie C. Parvy pour la bonne tenue des registres de sécurité des différents bâtiments communaux.

-Cimetière : le 17 mars, l'entreprise DIASTRASA a opéré sur le terrain choisi pour l'extension du cimetière. Il s'agit là de la deuxième phase dont le but est l'étude de sols hydro-géologique et environnementale.

-Réhabilitation de la maison Sibellas en MAM : Une réunion a eu lieu le 22 mars dernier pour le lancement du chantier de rénovation en présence de la maîtrise d'œuvre et de toutes les entreprises concernées par les travaux. Le chantier démarrera le 11 avril prochain.

Commission urbanisme : D. Catherin dresse la liste des dossiers. La commission des impôts directs se réunira prochainement.

Commission PLUI : Une demande de correction de la carte de zonage habitat a été demandée, et la prochaine réunion est prévue le 5 avril

Commission communication : S. Bernard fait un point sur les nouvelles entreprises qui seront présentées dans le prochain manziat infos.

Commission manifestations : Lors du précédent conseil, S. Bernard avait évoqué le souhait d'un organisateur de spectacle de louer la salle des fêtes le 31 décembre. C'est chose faite, avec deux spectacles en prévision le soir du réveillon.

Commission Vie scolaire - associations - bibliothèque

-Réunion bibliothèque : C. Charvet s'est rendu à la réunion de la bibliothèque qui portait sur le bilan annuel (avec le nombre d'abonnés) la préparation des spectacles du 11 mai et le projet d'exposition et de spectacle pour la rentrée 2022. La boîte à livres est en cours de rénovation par les bénévoles de la bibliothèque, M. le maire reprecise que son installation doit au préalable être vue avec lui.

-CCAS : une réunion est prévue le 14 avril à 19h00 portant sur le vote du budget et le repas des aînés prévu le 22 mai.

Commission Voirie - Espaces Verts - Fleurissement - Agents techniques

-Fleurissement : la commune prépare un dossier de candidature pour la 1^{ère} fleur. Les agents techniques ont enlevés les jardinières qui se trouvaient le long de la RD 933, il est proposé, après nettoyage, de les réinstaller à d'autres endroits sur la commune (cimetière...)

-Réaménagement RD 933 : une réunion des riverains est prévue le 11 avril prochain (les riverains concernés ont reçu une invitation) en présence de l'entreprise, et de la commission voirie. L'enfouissement a commencé et se déroule dans les temps et selon les prévisions techniques. Les réunions de chantier ont lieu tous les mardis.

-Travaux de voirie : les agents techniques ont, au moyen d'enrobé à froid, bouché certains trous.

-PATA : les demandes de devis seront envoyées dans les prochains jours.

Séance du Conseil Municipal du 26 avril 2022

PROCES VERBAL

Membres en exercice : 18

Absents excusés et pouvoirs : CATHERIN Michel donne pouvoir à CATHERIN Christian, COULON Arnaud à BERNARD Stéphanie et VOISIN Luc à LARDET Denis

➤ **Procès-verbal de la séance du 29 mars 2022** : le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de cette séance à mains levées et à l'unanimité.

1/ Subventions aux associations

M. le maire rappelle au conseil que certaines associations peuvent bénéficier d'une subvention comme il a été expliqué lors de la commission Vie Scolaire - Associations - Bibliothèque et d'un

précédent conseil. A cet effet, lors du vote du budget principal communal le 03 mars 2022, une somme a été provisionnée en vue de l'attribution de ces subventions. M. le maire présente aux conseillers municipaux, la proposition de répartition des subventions aux associations suivant les délibérations en vigueur et demande au conseil de bien vouloir valider l'attribution de ces subventions et l'autoriser à procéder à leur versement.

NOM ASSOCIATION	MONTANT
UNION MUSICALE	2 636.88 €
JEANNE D'ARC	2 070.78 €
FOOTBALL CLUB	4 722.97 €
AMICALE BOULES	48.54 €
TENNIS CLUB	161.80 €
RESTAURANT SCOLAIRE	11 347.65 €
SOU DES ECOLES	750.48 €
APEL	328.24 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à mains levées et à l'unanimité, valide la répartition des subventions telles qu'elles apparaissent sur le tableau ci-dessus, et autorise M. le maire à procéder à leur versement dans la limite des crédits budgétaires.

2/ Jurés d'assises

M. le maire expose au conseil qu'il est nécessaire de procéder à la désignation des listes préparatoires pour la liste des jurés d'assises constituant la liste annuelle du département de l'Ain pour l'année 2023 définie par une commission spéciale.

Le nombre de jurés pour Manziat est 2, mais il faut tirer au sort un nombre 3 fois supérieur soit une liste de 6 jurés qui sera adressée au greffe de la cour d'assises avant le 30 juin 2022

Les jurés doivent avoir plus de 23 ans et résider à titre principal dans le département de l'Ain, un tri a été fait dans nos habitants afin de respecter ces critères.

Le tirage effectué, les personnes tirées au sort seront informées personnellement par courrier.

Ce point ne donne pas lieu à vote du conseil municipal.

3/ Déclassement d'un bien et échange de terrains

M. le maire expose au conseil que Mme FATTIER est propriétaire d'une parcelle cadastrée section AD N°82 située à l'angle de la Rue des Borjons et de la Rue du Platet.

A l'occasion d'une demande de division parcellaire de la propriété de Mme Fattier, en date du 28 juillet 2021, la parcelle AD 82 se trouve divisée en 3 parcelles : AD 325 – 326 – 327.

A cette occasion, la commune a souhaité régulariser une situation correspondant à l'assiette de l'ouvrage routier existant. Il a été dressé le 22 septembre 2021 un procès-verbal de délimitation de la propriété des personnes publiques par P. Renaud, géomètre expert.

Afin de maintenir l'axe routier existant, il est nécessaire de procéder à un échange de parcelles entre la commune et Mme Fattier, à savoir :

–parcelle cadastrée section AD 327 d'une surface de 15 ca appartenant à Mme Fattier,

–parcelles cadastrées AD 328 et 329 pour une surface globale de 16 ca appartenant au domaine public.

Il est ici précisé que l'échange aura lieu sans soulte d'aucune part, les parcelles étant de surface équivalente.

Afin de procéder à cet échange, il est nécessaire de déclasser les

parcelles appartenant au domaine public de la commune pour les faire entrer dans le domaine privé. L'article L 141-3 du code de la voirie routière précise que le conseil municipal peut délibérer sans enquête préalable pour procéder au déclassement d'une parcelle de voirie dès lors que celle-ci ne porte pas atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voie ce qui est le cas des parcelles AD 328 et 329 qui ne sont plus affectées à l'usage direct du public.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

–Valide le déclassement des parcelles AD 328 et 329 du domaine public qui ne sont plus affectées à l'usage direct du public,

–Autorise M. le maire à régulariser l'acte administratif d'échange des parcelles entre Mme Fattier (parcelle AD 327) et la commune (parcelles AD 328 et 329) sans soulte de part ni d'autre et signer tous documents se rapportant à cette opération.

4/ Vote des taux de taxes

M. le maire rappelle au conseil que lors de sa séance du 27 avril 2021, les conseillers municipaux ont décidé de modifier les taux comme suit (pour rappel, compte tenu de la compensation de la taxe d'habitation, il est délibéré sur la base d'un cumul du taux communal et départemental pour la taxe foncière des propriétés bâties. Pour la taxe foncière non bâtie, il n'y a pas de compensation.) :

–27,43% pour la taxe foncière des propriétés bâties

–53.78 % pour la taxe foncière des propriétés non bâties.

M. le maire propose pour 2022 de ne pas modifier les taux actés en 2021.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité valide les taux de taxes tels qu'ils suivent :

–27,43% pour la taxe foncière des propriétés bâties

–53.78 % pour la taxe foncière des propriétés non bâties.

Divers

–M. le maire remercie les élus pour leur mobilisation à l'occasion des deux tours des élections présidentielles, tant en journée que pour le bon déroulement du dépouillement. Les prochaines élections législatives auront lieu les 12 et 19 juin prochain. M. le maire remercie Mme la directrice des services et Marie Pierre Grillet pour le travail réalisé en amont.

–Parcours sportif pompiers Feillens : Le 02 avril, les pompiers de Manziat ont participé au parcours sportif organisé à Feillens, M. le maire les félicite pour les bons résultats obtenus lors des épreuves.

–Présentation des nouveaux dispositifs d'aides de la Région : M. le maire s'est rendu le 06 avril dernier à Meximieux afin d'assister à la présentation par M. L Wauquiez (président de la région AURA) des dispositifs d'aides financières en faveur des collectivités.

Assemblées générales

–Agence 01 (30 mars) : D. Catherin s'est rendu à Montréal-la-Cluse. L'essentiel du budget de l'Agence 01 est constitué en recettes par les cotisations des collectivités et en dépenses par les frais de personnel. L'agence a été créée par le conseil départemental de l'Ain afin d'apporter un soutien aux collectivités en matière de voirie, aménagement de l'espace public, bâtiment

public, gestion énergétique, cycle de l'eau (assainissement.....) urbanisme, ingénierie financière (subventions...). Le président du conseil départemental a fait un point sur le dispositif ZAN (zéro artificialisation nette) à l'horizon 2050. Il s'est joint à d'autres présidents départementaux pour écrire un courrier aux candidats aux élections présidentielles afin que ZAN soit adaptable selon les caractéristiques propres à chaque département.

-Office du tourisme (15 avril – N. Chambard) : bilan mitigé suite au covid 19, on est bien loin des chiffres de l'année 2019.

Comité de jumelage : Le président reste inchangé, des projets à l'étude mais rien de concret.

SCOT : L'enquête publique suit son cours.

Comptes rendus des commissions :

Commission assainissement environnement

-**Audit DSP SAUR** : 2 réunions ont eu lieu les 04 et 12 avril. A ce jour aucun compromis n'a été trouvé, et M. le maire reste insatisfait des retours faits par la SAUR, si la situation ne se décante pas, il envisage de soumettre ce dossier à un avocat.

-**Journée nettoyage** : programmée le 14 mai, N. Chambard et L. Voisin sont chargés de faire le lien avec les deux écoles.

-**Travaux assainissement de la Route de Chevroux** : ces travaux sont presque terminés. Les dossiers de subventions pour les travaux à venir sur 2023 doivent être déposés avant le mois de juin, la directrice des services est chargée de faire le point avec le Cabinet Merlin.

Commission bâtiments : Le chantier de la M.A.M. a commencé ce lundi 25 avril, prévu pour une durée de 28 semaines il devrait se terminer fin septembre.

Commission urbanisme : Denis C dresse la liste des dossiers d'urbanisme

Commission PLUI : Le compte-rendu de la réunion du 1^{er} mars sur le règlement écrit a nécessité plusieurs corrections et a été envoyé à la commission PLUI. Le zonage de l'habitat sur Manziat correspond à ce que demande le bureau d'étude et le SCOT, il n'en est pas de même au niveau intercommunal. M. le maire précise que l'approbation du PLUi au niveau intercommunal est encore soumis à trois contraintes :

-Le SCOT n'est pas approuvé

-Les surfaces de certaines communes ne sont pas arrêtées

-Il est demandé par l'état 30% de terrains constructibles de moins que les années antérieures, et à ce jour nous ne sommes qu'à 22% sur le périmètre du PLUi.

Commission communication : S. Bernard donne rendez-vous aux élus vendredi matin à 10h pour la distribution du Manziat Infos. Le Manziat Infos est projeté à l'écran – M. le maire et l'ensemble du conseil municipal tient à remercier Bernard Bourgeois pour la pose des lattes signalétiques des manifestations aux entrées de la commune depuis plusieurs années en tant que bénévole.

Commission manifestations : La prochaine manifestation importante est la cérémonie du 8 mai, S. Bernard demande quels sont les conseillers qui pourront être présents.

Commission Vie scolaire – associations – bibliothèque :

-**Conseil école** (5 avril) : N. Chambard s'est rendue au conseil d'école, au cours duquel a eu lieu la présentation du projet d'école qui se déroulera sur 4 ans. L'évaluation nationale des CP a eu lieu en septembre et février/mars – Il y a une carte de la circonscription (Manziat se rapproche plus du secteur de Pont de Veyle) – Du 2 au 6 mai les CE2/CM1/CM2 iront à Lamoura dans le jura pour un stage sport et nature (53 élèves). Le coût par enfant s'élève à 295€ (235 € sont pris en charge par le sou des écoles et 60€ par les parents) – Les effectifs prévisionnels de 2022 entre se situent entre 129 et 138 enfants (19 partent en 6^{ème} cette année). Le conseil d'école attire l'attention du conseil municipal sur la fatigue des ATSEM et la difficulté de leur remplacement en cas d'absence.

-**Centre de loisirs** : A. Benoit a créé une association Mejaventures qui organise des activités pendant les vacances et qui semble correspondre aux attentes des parents. Une rencontre a eu lieu avec l'Association du Restaurant scolaire pour l'utilisation éventuelle du restaurant scolaire. Concernant les repas du midi, il est important de respecter les règles d'hygiène et A. Benoit a été mis en relation avec SER/RPC qui travaille déjà pour le restaurant scolaire. Les activités devraient débuter en août et seront complémentaires de ce qui est déjà organisé par J. Jambon.

-**Réunion CCAS** (14 avril) : Le 14 avril, le CCAS s'est réuni pour voter le budget annuel – le repas des aînés aura lieu le 22 mai.

-**Réunion bibliothèque** (19 avril) : Les spectacles faisant parti du dispositif financé par la CCBS auront lieu le 11 mai : 17h pour le spectacle enfants et 20h30 pour le spectacle adulte.

L'animation est assurée par Duo Orchestra de Chavannes sur Reysouze – 238 invitations sont à distribuer par les associations pour cela il leur est donné rendez-vous ce jeudi 28 avril à 19h (retour des coupons pour le 11 mai). Le prix du repas des conjoints n'ayant pas 75 ans sera de 22 euros. Cette année c'est l'Union Musicale, l'association de la pêche, le sou des écoles et la société de chasse qui assureront le service du repas à côté des membres du CCAS.

Commission Voirie – Espaces Verts – Fleurissement – Agents techniques :

-**Réunion publique RD 933 Riverains** (11 avril) : M. le maire et les membres de la commission voirie ont rencontré les riverains concernés par le réaménagement de l'entrée sud de Manziat. M. le maire précise qu'il est inquiet de la situation économique et de l'augmentation des prix et espère que cela ne remettra pas en cause l'équilibre financier du projet – La directrice générale des services et VDI vont établir les demandes de subventions. Concernant les travaux d'enfouissement ER/EP, tout se passe dans les temps pour la RD 933 et ceux de la RD1 ont débutés la semaine dernière – Une remise à niveau des tampons de la RD933 est en cours avant de refaire le tapis.

-**Fleurissement** : une corvée de nettoyage a eu lieu le 13 avril, les bénévoles ont œuvrés sur toute la grande route. – Le 30 avril M. le maire, A. Gibot, M. Catherin se rendront à la remise des prix du fleurissement des communes – un dossier de participation à la 1^{ère} fleur a été déposé – les fleurs pour les plantations 2022 ont été commandées.

Questions diverses

S. Bernard souhaiterait savoir pourquoi le stop devant le local des pompiers est si avancé sur la voirie. L'adjoint à la voirie étant absent, M. le maire propose que le sujet lui soit rapporté pour qu'il puisse répondre.

A. Appert souhaiterait avoir des explications concernant ce qui s'est passé au bal du sou des écoles ce dimanche. M. le maire répond que le dossier est entre les mains de la gendarmerie,

que tout avait été mis en œuvre au niveau sécuritaire par le sou des écoles, ce qui a été conforté par la gendarmerie. Les faits, très rapides et d'une rare violence, ont été filmés par la vidéo protection de la commune et sont aux mains des gendarmes.

Ce qui s'est passé est dramatique, M. le maire espère que les auteurs de ces faits seront rapidement trouvés par les gendarmes et sanctionnés par la justice. La commune a mis en place une cellule psychologique pour les personnes qui le souhaitent.

Séance du Conseil Municipal du 24 mai 2022

PROCES VERBAL

Membres en exercice : 18

Absents excusés et pouvoirs : BERRY Florence, APPERT Annie et COULON Arnaud.

BERRY Florence donne pouvoir à BERNARD Stéphanie et APPERT Annie à BOURGEOIS Josette

➤ **Procès-verbal de la séance du 26 avril 2022** : le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de cette séance à mains levées avec 15 voix pour et 3 abstentions de personnes absentes lors du conseil.

M. le maire demande au conseil de bien vouloir rajouter un point à l'ordre du jour relatif à la mise à jour des tarifs du cimetière. Le conseil municipal à l'unanimité valide cette proposition.

1 / Assainissement

M. le maire expose au conseil que, comme il l'avait déjà indiqué dans les conseils municipaux précédents, un audit de la délégation de service public a été lancé il y a un an à l'initiative de la commune afin de faire un point sur les différentes prestations de la SAUR. L'agence 01 a alors été mandatée pour mener à bien cet audit.

Après plusieurs réunions de mise au point, courriers en recommandé avec A.R. au directeur régional sur les différents points soulevés et pour lesquels la commune était en attente d'une réponse. La SAUR et la commune se sont entendues sur la rédaction d'un avenant n°2, avec une date d'effet au 01 juin 2022, portant sur :

La durée du contrat prolongé pour une durée de 3 mois soit jusqu'au 31 décembre 2025.

La rémunération du fermier, et le coefficient de révision

Historiquement, l'évolution des tarifs de la redevance assainissement est la suivante :

-Séance du 15 décembre 2010 (avec effet au 01 janvier 2011) : Afin d'assurer le financement d'une partie de la nouvelle station d'épuration dont la construction avait été imposée par la police de l'eau : Part fixe (43 € TTC) Prix du m³ (1.30 € TTC)

-Séance du 23 novembre 2011 (avec effet au 01 décembre 2012) : Toujours pour compenser l'investissement de la nouvelle station d'épuration : Par fixe (42.64 € HT soit 45 € TTC) - prix du m³ (1.61 € HT soit 1.70 € TTC)

-Séance du 27 novembre 2013 (avec effet au 01 juin 2014) : Les travaux de la future station d'épuration auxquels s'ajoutent la maîtrise d'œuvre estimés initialement à 1 704 800.00 € HT ayant finalement été validés pour 2 851 420.00 € HT,

sans compter les travaux de réhabilitation des réseaux d'assainissement estimés à environ 2 000 000.00 € HT : Part fixe (46.50 € HT) - Prix du m³ (2.80 € HT)

-Séance du 10 décembre 2014 (avec effet au 01 avril 2015) : Part fixe (56 € HT) - Prix m³ maintenu à 2.80 € HT

-Séance du 9 septembre 2015 (avec effet au 01 octobre 2015) : Suite à la mise en place de la délégation de service public avec la SAUR une répartition du montant de la redevance assainissement doit être mise en place, l'objectif étant que le coût assainissement soit identique à celui de l'année précédente pour les usagers.

Saur : part fixe 30 € HT - Prix m³ 0.68 € HT

Commune : part fixe 30 € HT - Prix m³ 2 € HT

-Séance du 09 mars 2016 (avec effet au 15 mars 2016). Suite à l'avenant n°1 de la délégation de service public et en contrepartie des nouvelles charges incombant à la SAUR

Saur : part fixe 30 € HT - Prix m³ 0.8779 € HT

Commune : part fixe 30 € HT - Prix m³ 1.80 € HT

Les conditions de révision des tarifs

Le bordereau des prix

Le plan prévisionnel des travaux.

M. le maire explique au conseil qu'à l'issue de la signature de l'avenant n°2, le tarif de la SAUR s'établirait comme suit : Part fixe : 14.39 € HT (**soit une baisse de 15.61 € HT**) - Prix m³ 0.8779 HT (inchangé).

De son côté, la commune avait déjà entamé une réflexion sur la possibilité d'une baisse de sa part tarifaire. Après discussion autour de plusieurs schémas tarifaires, la proposition qui retient l'attention du conseil municipal est la suivante :

Part fixe : 20 € HT soit **une baisse de 10 € HT**

Prix m³ : 1.65 € HT soit **une diminution de 0.15 € HT du m³**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité

Autorise M. le maire à signer l'avenant 2 de la délégation de service public à la SAUR tel qu'il a été présenté aux conseillers municipaux.

Acte la baisse de tarifs de la part communale comme suit :

-Part fixe : 20 € HT

-Prix m³ : 1.65 € HT

Autorise M. le maire à effectuer toutes les formalités afférentes.

2/ Tarifs concession cimetière

Comme déjà évoqué lors de précédents conseils, M. le maire indique que le nouveau colobarium sera livré fin juin, il est donc nécessaire d'établir de nouveaux tarifs.

M. le maire propose au conseil municipal le tarif suivant :

-pour une concession 30 ans : 750.00 € - renouvellement 150.00 €

-pour une concession 15 ans : 500.00 € - renouvellement 250.00 €

M. le maire propose que le nouveau tableau des redevances du cimetière s'établisse ainsi qu'il suit :

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, adopte le tableau des tarifs des concessions tel qu'il est présenté.

TARIFS DU CIMETIERE		
Concessions en terre	15 ans	30 ans
Concession en terre 2 m ² (simple)	110 €	220 €
Concession en terre 4m ² (double)	220 €	440 €
Concessions columbarium demi-cercle 1 case cylindrique (1 place Diamètre 20 cm, hauteur 35 cm)	130 €	260 €
Concessions columbarium cubique 1 case cubique : longueur 47 cm, largeur 45 cm, hauteur 47 cm)	500 €	750 €
Renouvellement columbarium cubique	250 €	150€
Emplacement pour cavurne 1 m ²	80 €	160 €
Redevance de dispersion des cendres (jardin du souvenir)	100 € (plaque fournie)	
Redevance d'inhumation ou de scellement d'urne (sur les concessions en terre uniquement, dès la seconde opération funéraire)	50 €	
Mise en caveau provisoire	5 € par jour (maxi : 6 mois)	

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, adopte le tableau des tarifs des concessions tel qu'il est présenté.

Divers

Absences du personnel :

G. Dufloux est absente pour accident du travail jusqu'au 19 juin, remplacée dès le 1^{er} jour par deux personnes à mi-temps ainsi qu'un agent technique qui se charge du ménage, toutefois il s'agit d'une situation transitoire, car l'une d'entre elles n'est plus disponible. A compter du 30 mai et jusqu'au 19 juin, Amélie Lardet assurera le remplacement du poste d'ATSEM pour l'intégralité.

S. Simon est absente pour accident du travail jusqu'au 31 mai, la salle des fêtes n'étant pas utilisée à plein le remplacement a pu s'effectuer en interne pour cette semaine. A compter de la semaine prochaine, C. Guttadoro qui a remplacé de G. Dufloux assurera le poste de S. Simon.

Le planning des permanences pour les deux tours des élections législatives est finalisé et sera adressé aux conseillers municipaux

Invitation : M. le maire donne lecture d'un courrier d'invitation de Bad Waldsee (Allemagne) à une réception organisée pour son élévation en qualité de commune d'arrondissement le 1^{er} juillet 2022. Ne pouvant s'y rendre il demande aux conseillers municipaux si l'un d'entre eux souhaite s'y rendre.

Déchets et points d'apports volontaires : M. le maire rappelle que les points d'apport volontaires doivent être respectés. Dernièrement, il y a eu encore des incivilités, que la présence de caméras a permis, en collaboration avec la gendarmerie, de trouver le responsable, et celui-ci est convoqué au tribunal dans les prochains jours. Pour rappel, la commune a délibéré pour facturer 200 € la remise en ordre des lieux par les agents techniques

Bals : Le comité du boudin et les conscrits ont le projet d'organiser un bal en septembre/octobre, et souhaitent connaître la position de la mairie sur ce sujet. M. le maire demande donc au conseil de se positionner à titre général sur la possibilité d'organiser des bals. M. le maire précise que les débordements qui ont eu lieu lors du dernier bal organisé par le Sou des Ecoles, ne relevaient pas là d'un problème d'organisation, mais d'un problème de règlement de comptes, ce qui a été confirmé par la gendarmerie. Plusieurs questions sont soulevées par les conseillers : faut-il réduire le parking avec des barrières, quand est-il du nombre de bénévoles (32) demandés... A l'issue de cette discussion, il est proposé d'imposer un service de sécurité pour l'extérieur, en complément des mesures actuelles, concernant le nombre de bénévoles, le nombre de 32 personnes est maintenu mais l'organisateur peut décider d'augmenter ce nombre. M. le maire s'est renseigné auprès d'une société de sécurité, et a fait établir un devis à titre d'information : pour 5 heures d'intervention, 2 personnes et 1 chien : 325 €.

Information du conseil des actes passés par le maire : M. le maire informe que l'acte administratif de régularisation d'échange de parcelles avec Mme Froppier a été régularisé le 23 mai 2022.

Cure : les bénitiers sont réparés, la facture est prise en charge par la paroisse.

Assemblées générales

ADMR - 19 mai (N. Chambard) : 454 personnes aidées, 42 bénévoles et 4400 d'interventions, 45 familles (gardes enfants) soins seniors (217 personnes) accompagnement handicap (11) entretien maison (117) téléassistance 63 abonnés. Le résultat est positif. Serge Favre président de l'ADMR est toujours en recherche de personnel. C'est une association qui est subventionnée par la commune de Feillens et la Communauté de Communes Bresse et Saône. Le projet est d'améliorer l'intégration des nouveaux salariés, développer le bien-être de vie au travail et renforcer l'adaptation des personnes au travail et l'amélioration de la formation.

CCBS

Réunion sur la fiscalité directe locale des locaux professionnels : (L. Voisin) organisée par la CCBS mais repoussée faute de quorum. Le principe est que le département est divisé en 6 secteurs, eux-mêmes divisés en 38 catégories (donc 38 tarifs différents). La commission a pour objectif de prévoir des modifications à l'intérieur des catégories. Pour information Manziat se situe dans le secteur 2, et il n'est pas prévu de modification du coefficient de localisation.

Office de tourisme

Exposition de peinture (C. Charvet) - 06/5: Deux peintres avec deux styles différents, mais comme chaque exposition organisée par l'office de tourisme, très intéressante. M. le maire remercie C. Charvet de s'être rendue à l'inauguration.

Comptes rendus des commissions

Commission assainissement environnement

Matinée nettoyage de la commune 14/5 : Belle action des élus dans les écoles mais qui n'a pas reçu l'enthousiasme espéré. Une matinée avec peu de monde, mais tout de même un nombre de déchets ramassés important.

Commission Bâtiments

MAM : Les travaux se poursuivent. Une réunion de chantier a lieu chaque lundi matin. Les membres de la commission bâtiment sont invités à se rendre sur place le 28 mai à 10h pour une visite des lieux

Cimetière : le 31 mai, une rencontre avec Géosign aura lieu en mairie afin de faire un point sur le projet d'extension

Isolation des bâtiments : la société Alpes Contrôles est venue le 16 mai pour contrôler les travaux d'isolation bénéficiant des CEE qui ont été réalisés à l'école, à la mairie, et le logement situé au-dessus du magasin d'informatique.

Stade : les travaux d'installation de l'éclairage Leds ont été réalisés le 19 mai

Divers :

-M. le maire et D. Catherin ont reçu ce matin un représentant de Bouygues pour un projet d'antenne relais.

-Le 20 mai, D. Catherin a accompagné SOLIHA, dans le cadre de la lutte contre l'habitat indigne, qui effectuait une enquête dans un bâtiment privé pour un diagnostic vétusté demandé par le locataire.

Commission urbanisme : D. Catherin dresse la liste des dossiers

Commission PLUI : La préfecture a adressé en mairie un rapport sur le besoin de sobriété foncière en termes d'habitat et d'activité économique avec un rappel des différentes lois régissant le futur ZAN d'ici 2050. Le document a été adressé aux conseillers.

Pour notre PLUi, le zonage n'est pas finalisé, le PLUI n'avance pas. Le planning prévu ne pourra pas être suivi.

Commission communication : S. Bernard remercie les élus présents lors de la cérémonie du 8 mai. M. le maire remercie S. Bernard pour l'organisation de cette cérémonie.

Commission Vie scolaire – associations – bibliothèque

Inauguration exposition les amis du patrimoine : 5 mai – M. le maire remercie les conseillers présents lors de cette inauguration. C'est une belle exposition qui retrace la guerre 39-45, les écoles publiques et privées ont pu se rendre à cette exposition.

Spectacles bibliothèques : 11 mai – 102 personnes étaient présentes, deux beaux spectacles sur des musiques de différents pays. M. le maire remercie les bénévoles de la bibliothèque pour leur implication.

Repas des aînés 22 mai – 144 personnes, dont le doyen G. Fropier (10 désistements). M. le maire remercie N. Chambard pour son travail assidu, ainsi que les bénévoles du CCAS, des associations (pêche, chasse, sou des écoles et UM), S. Lardet et G. Ferrand. Le repas s'est bien déroulé, bonne animation.

Rencontre ogec 23 mai : M. le maire, N. Chambard et la directrice générale des services ont rencontré l'OGEC ainsi que des représentants de l'UDOGEC au sujet du forfait communal.

Fête de la musique 18 juin : L'Union Musicale organisateur invite la Jeanne d'Arc, la Chorale Bouche à oreille ainsi qu'un groupe extérieur à la salle des fêtes. On leur souhaite une belle météo.

Ecole de patinage pont de vaux : N. Chambard a représenté M. le maire au gala. 80 enfants à l'école de patinage de pont de vaux, et 20 adultes.

Commission Voirie – Espaces Verts – Fleurissement – Agents techniques

Plantation des fleurs 10 mai – M. le maire remercie les bénévoles du fleurissement pour leur investissement

Réunion 1^{ère} fleur 17 mai : La commune souhaite candidater à la 1^{ère} fleur, M. le maire, A. Coulon, M. Catherin et la Directrice Générale des Services ont donc rencontré Corinne Perrin et Claude Rabuel pour le montage du dossier. Une prochaine commission sera organisée sur ce sujet en présence des bénévoles du fleurissement.

RD 933 : les réunions de chantier ont lieu toutes les semaines, la prochaine réunion se fera en présence de M. le maire et d'Arnaud Coulon, des représentants du département de l'AIN, des bureaux d'études SUEZ et ACCERE, des entreprises SOBECA et SERPOLLET pour affiner le projet. La dépose des poteaux sera réalisée en fin d'année par les concessionnaires.

Travaux voirie : Impasse de Chavanaz à repousser en septembre – Impasse de la résistance 30/31 mai – Carrefour des Barberies du 30 mai au 8 juin. PATA aura lieu dans 3 semaines.

Travaux réseaux : dévoiement du réseau des eaux pluviales 8 au 10 juin.

Questions diverses

Les inter-tombes seront terminés cet hiver, elles ont été fixées comme objectif aux agents.

REGLES DE BON VOISINAGE

Les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore tels que les tondeuses à gazon, motoculteurs, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, scies, pompes d'arrosage, appareils diffusant de la musique (liste non-exhaustive) ne sont **autorisés qu'aux horaires suivants** :

LES JOURS OUVRABLES DE : 8h à 12h et 14h à 19h30

LE SAMEDI DE : 9h à 12h et 15h à 19h

LE DIMANCHE ET LES JOURS FERIES DE : 10h à 12h

Extrait tiré de l'arrêté préfectoral de l'Ain du 12 septembre 2008